

Plan de protection des entraînements

dès le 20.12.2021

Les directives de l'OFSP et du canton du Valais doivent être respectées en tout temps !

Avant l'entraînement

- Seuls les joueurs ne présentant aucun symptôme viennent à l'entraînement
- Port du masque obligatoire à l'intérieur des véhicules lors des déplacements en covoiturage
- L'entraîneur est responsable de la **liste de présence**
 - La liste est conservée et peut être réclamée en tout temps par le représentant COVID-19 du club
- **Sont autorisés à jouer, les membres :**
 - de moins de 16 ans
 - Vaccinés il y a **moins** de 4 mois (2e dose ou 3e dose)
 - Guéris il y a **moins** de 4 mois
 - Vaccinés il y a plus de 4 mois **et** jouant avec un masque
 - Vaccinés il y a plus de 4 mois **et** présentant un test négatif

Dans la salle et les bâtiments

- Au **début** et à la **fin** de l'entraînement les joueurs se lavent ou se désinfectent les mains
- **Port du masque obligatoire** lors des déplacements pour les plus de 12 ans
- **Port du masque obligatoire** pour tous les entraîneurs

Après l'entraînement

- Les vestiaires et douches seront ouverts. .
- Une toilette H et une toilette F sont accessibles (1 personne à la fois)

